Elections des représentants des parents d’élèves

Scrutin le vendredi 7 octobre 2022.

Calendrier des opérations

Quelques conseils ...

1ère semaine de septembre.

- Contacter les parents élus l'année précédente pour connaître leur souhait de se présenter ou non.
- Contacter les responsables des fédérations ou associations de parents d'élèves (si elles sont représentées) afin de leur communiquer les dates essentielles.
- Informer l'ensemble des familles sur le rôle des représentants des parents d'élèves et appel à candidature.

Au plus tard le 16 septembre 2022 →	Établir la liste électorale dans ONDE (attention aux doublons) La liste pourra évoluer jusqu'au scrutin)
Au plus tard le 26 septembre 2022 →	Recevoir et enregistrer les candidatures
Au plus tard le 28 septembre 2022 →	La ou les listes de candidatures doivent être arrêtées
Au plus tard le 30 septembre 2022 →	Distribuer / envoyer le matériel de vote aux électeurs
Vendredi 7 octobre 2022 →	Récupérer tous les votes par correspondance Organiser le bureau de vote si nécessaire
Dépouillement →	Fin de journée avec les parents candidats disponibles » A l'issue, renseigner l'application ECECA

Réunion des candidats : avant le 26 septembre

- Afin de s’assurer de l’accord de chaque candidat sur sa place dans la liste (autant de sièges que de classes)
- Afin de finaliser la ou les listes de candidats (l’ordre dans la liste désignera les titulaires puis les suppléants sans faire état de cette qualité)
- Afin d’organiser la mise sous pli et la distribution du matériel de vote
- Afin d’organiser le dépouillement le vendredi 8 octobre
- Afin de faire un point rapide sur la rentrée scolaire

Ce temps de rencontre n’a rien d’institutionnel mais peut être intéressant d’une part pour le déroulement des élections mais aussi pour les liens école-familles.

Un dispositif ULIS école ne compte pas comme une classe dans le nombre de sièges de l’école.

Dans le premier degré, le vote a lieu à l'urne et par correspondance ou exclusivement par correspondance sur décision du directeur d'école, après consultation du conseil d'école.

Demander une urne à la commune

Matériel de vote

Etiquettes adresses parent électeur, classe, fratrie à coller sur l'enveloppe 3 → Utiliser ONDE pour les générer

Etiquette à coller sur l'enveloppe 2 → Étiquettes du type

Ecole Elémentaire / maternelle/primaire X
Elections des parents au Conseil d'Ecole

Nom- Prénom:
Adresse:

Date: Signature

1. Enveloppe 1 gd format avec adresse du parent électeur dans laquelle sera inséré tout le matériel de vote.
2. Enveloppe 2 format standard avec étiquette nom + signature pour retour à l'école
3. Enveloppe 3 format élection pour introduire bulletin de vote.

4. Bulletin(s) de vote (et profession de foi s'il y a lieu)

5. Notice explicative des modalités de vote

6. Courrier de l'IA-Dasen aux parents d'élèves

Comment voter par correspondance ?

Bulletin de vote

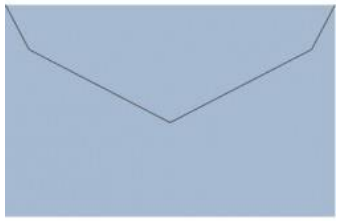

N°3

N°2

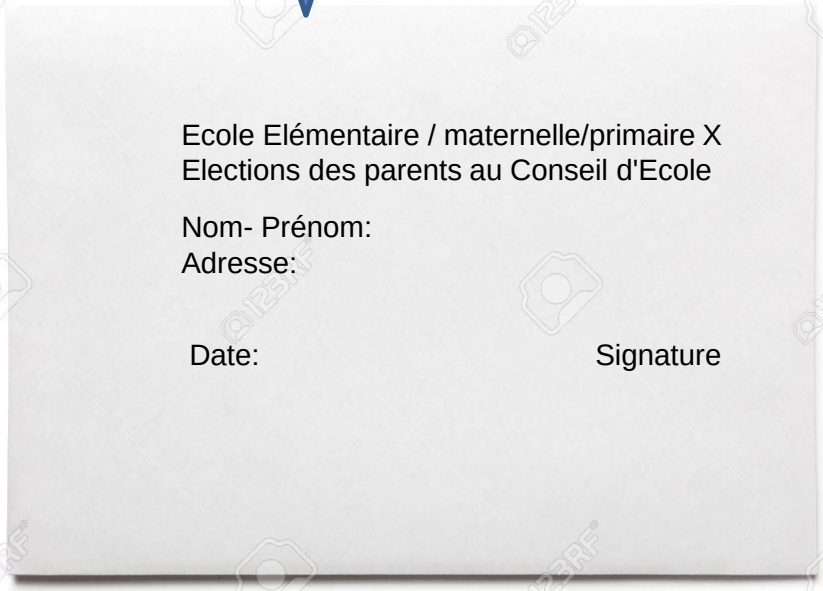

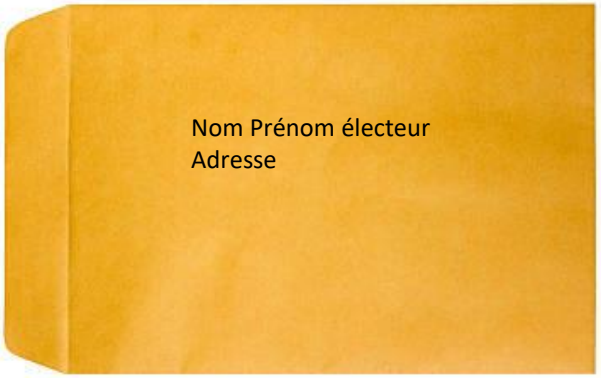

N°1

Puis retour à l'école (aux bons soins de l'élève ou par voie postale)

dépouillement

Le bureau de vote procède, à l'issue du scrutin, au recensement des votes recueillis par cette voie. Les enveloppes n° 3, puis les enveloppes n° 2 sont ouvertes.

Au fur et à mesure de l'ouverture des enveloppes n° 2, la liste électorale est émargée et l'enveloppe n° 1 est déposée, sans être ouverte, dans l'urne contenant les suffrages des électeurs ayant voté directement au bureau de vote.

Le nombre de suffrages exprimé est celui du nombre de bulletins reconnus valables.

ne sont pas comptabilisés dans les suffrages valablement exprimés :

-Les bulletins blancs ;
-Les bulletins qui ne désignent pas clairement les candidats sur lesquels se porte le vote ;
-Les bulletins et enveloppes sur lesquels les votants se sont fait connaître ;
-Les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ;
-Les bulletins trouvés dans des enveloppes non réglementaires ;
-Les bulletins non conformes au modèle type ;
-les bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance et les bulletins contenus dans des enveloppes portant ces signes ;
-Les bulletins portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers et les bulletins contenus dans des enveloppes portant ces mentions ;
-Les enveloppes ne contenant aucun bulletin ;
-Les bulletins établis au nom de listes différentes lorsqu’ils sont contenus dans une même enveloppe.

Exemple de notice explicative des modalités de vote

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL D'ECOLE

Pour le vote PAR CORRESPONDANCE :

Confiez votre enveloppe à votre enfant qui la remettra à son maître ou à sa maîtresse **avant** vendredi 7 octobre.

ATTENTION : les 2 parents peuvent voter.

- Vous trouverez donc dans l'enveloppe **de chaque parent** : **1 bulletin de vote et 2 enveloppes vierges.(1 petite et 1 grande)**

Pour voter par correspondance :

☞ Placez votre bulletin de vote ***sans surcharge ni rature*** dans la plus petite enveloppe. **N'INSCRIVEZ RIEN SUR CETTE ENVELOPPE ! puis cachetez-la.**

☞ placez ensuite cette petite enveloppe dans l'autre qui a été fournie

☞ cachetez la grande enveloppe sur laquelle vous complétez:

- votre nom & prénom
- votre adresse
- votre signature

UN SEUL NOM RAYE SUR UNE LISTE ANNULE COMPLETEMENT VOTRE VOTE !